

Charte des jumelages

- › Les jumelages ont pour objectif de développer les liens d'amitié et de coopération entre les communes signataires, entre leurs habitants, leurs associations ou toute autre structure désireuse de s'inscrire dans cet esprit d'échange.
- › Ces jumelages sont animés par des comités ouverts au public.
- › Les personnes qui s'engagent dans les comités le font sur une base bénévole et désintéressée : aucun profit financier ni bénéfice matériel quelconque ne peut être exigé.
- › Les budgets gérés par les comités sont exclusivement destinés à animer des projets d'intérêt général (soirées, animations...) et à participer à l'accueil des délégations étrangères.